

UNIVALOM

Siège :  
3269 Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

## SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

### EXTRAIT

### Du Registre des délibérations du Conseil Syndical SEANCE DU 28 novembre 2019

Nombre des Membres du  
Conseil Syndical  
Légal : ..... 38  
En exercice : ..... 24  
Présents : ..... 14  
Votants : .....  
Procurations .....  
Date de la convocation :  
22 novembre 2019

Certifié exécutoire compte-tenu  
de la transmission pour affichage  
aux communes membres le :

Pour la Présidente,  
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

### Délibération 2019-35

### OBJET : Autorisation de signature - Convention d'occupation temporaire du domaine public pour une recyclerie mobile - Association Soli-cités

Le 28 novembre 2019 à 10h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

#### Présents :

##### **Membres titulaires :**

Madame Josette BALDEN, Présidente  
Martine BONNEAU, Patrick DULBECCO, Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE,  
Claudine MAURY, Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et  
de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis  
Monique ROBORY-DEVAYE, représentants de la Commission Syndicale et de la  
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins  
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la  
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse  
Anne-Marie BOUSQUET, Alain GARRIS, Daniel LE BLAY, représentants de la  
Commission Syndicale  
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération  
Cannes Pays de Lérins  
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération  
du Pays de Grasse

##### **Membres suppléants :**

##### **Procurations :**

##### **Membres excusés :**

Jean LEONETTI, Éric MELE, Guilaine DEBRAS, Evelyne FISCH, représentants de  
la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia  
Antipolis  
Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la  
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins  
Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Dominique TRABAUD, Patrick LAFARGUE,  
Guy LOPINTO, représentants de la Commission Syndicale

Madame Anne-Marie BOUSQUET est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20191209-2019-35-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019

Dans sa séance du 18 décembre 2015, le Comité Syndical a adopté un Programme local de prévention des déchets pour la période 2016-2020 qui comprend, parmi les thématiques traitées, la thématique n°4 : le réemploi.

Dans ce cadre, des expérimentations de recyclerie ont déjà été réalisées comme en 2017 et 2018 avec les recycleries mobiles proposées sur des espaces publics, en associant plusieurs acteurs du réemploi et de l'économie sociale et solidaire.

En 2019 des tests ont été effectués le samedi matin avec l'Association SOLI-CITES devant les déchèteries de Roquefort-les-Pins et Vallauris Golfe-Juan : un camion recyclerie a permis le réemploi de plus de 200 kg d'objets et petits meubles.

Devant le succès de ces expérimentations, LE SYNDICAT souhaite proposer, sur un ou plusieurs lieux fixes, (Site des Semboules, devant les déchèteries du territoire...) un service de recyclerie en partenariat avec l'Association SOLI-CITES, acteur local de l'Economie Sociale et Solidaire.

Une récurrence sera instaurée, par exemple tous les premiers samedis du mois, afin que les usagers prennent l'habitude et que la communication sur cette action soit plus efficace.

Afin d'encadrer cette opération, une convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'Association a été rédigée pour définir les engagements des deux parties.

Cette convention, d'une durée de deux ans, est consentie à titre gratuit par application de l'Article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui l'autorise pour les associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Bien entendu, le Syndicat examinera toute demande similaire pour une telle opération qui pourrait être éventuellement formulée par des acteurs de l'économie sociale et solidaire ou autres.

Où cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité Syndical,  
A l'unanimité,

- AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention ci-annexée avec l'Association SOLI'CITE.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
La Présidente

  
Josette BALDEN

